

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1303 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1303

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
28 juin 1967

Numéro JO  
n° 8 du 05/07/1967

Date du numéro  
5 juillet 1967

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, au Directeur de l'école Charles de Foucauld autorisation préalable de construire trois logements d'une pièce chacun, plus les installations sanitaires, au quartier n° 7, boulevard d'Amboulti, dans l'enceinte de l'école dite «Ecole de la saile)», annexe de l'école Charles de Foucauld. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.